



Mairie de CORCELLES LES CITEAUX

Conseil Municipal du 26 août 2011

Compte rendu

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, lieu habituel de ses séances, à 20 h sous la présidence de Jérôme FONTAINE, Maire.

Étaient présents : MM. J. FONTAINE, maire - P GALTIE, 1^{er} adjoint - D. BERGERET, 2^{ème} adjoint - Mme C. ESCALIER, 4^{ème} adjoint - Melle S. BONNIN - MM. J. BRUN - E. BOUVRET - P. DEDIEU - Mme S. FOREY - S. FORTE - M. M. GUILLEMONT - Mme F. MASSON - M. D. TRIART

Étaient excusés : F. BOULANGER (procuration à Didier BERGERET), S. RIOTTE (procuration à J. FONTAINE)

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - Analyse de l'étude des services périscolaires

Le maire présente aux élus l'étude confiée par la communauté de communes à une étudiante stagiaire (stage suivi par M FONTAINE, tuteur de l'étudiante). Un état des lieux des 4 structures périscolaires sur le territoire de la communauté de communes a été réalisé (et transmis à tous les élus de la commune) et des pistes de réflexions sont retenues. Au vu de cette étude, il semble opportun, à fin de rationaliser les services et de mutualiser les coûts, de réfléchir à confier la compétence « périscolaire » à la communauté de communes. Une nouvelle réunion du groupe de travail est prévue à la COMSUD et une décision pourrait être prise cet automne. La commune de CORCELLES LES CITEAUX devra délibérer à ce moment. Il va de soi que si cette compétence est déléguée, ce sera avec l'assurance de la pérennisation du service cantine garderie sur la commune, en faisant attention à ce que ce service conserve sa qualité actuelle et avec des garanties quant aux contrats des salariés en place. Les élus doivent encore réfléchir afin de prendre la meilleure décision.

2 - Bilan des travaux communaux

➤ **Point sur les travaux SICECO** : * éclairage du terrain de football : les massifs de béton ont été coulés et les mâts seront posés courant septembre, * le devis de mise des 3 dernières prises guirlandes a été signé pour un montant de 328.07 € à la charge de la Commune, * Comme évoqué avant l'été, les élus DECIDENT de confier au SICECO un audit de l'éclairage public de la commune afin de prévoir les travaux nécessaires à sa modernisation dans les années à venir. **A noter que « La taxe électrique (appelée dorénavant taxe sur la consommation finale d'électricité) s'applique dorénavant aux consommations (et non plus aux montants des factures) et concerne toutes les factures d'éclairage public (exemptées jusqu'à présent). Conséquence : + 12 % pour le coût de l'éclairage public à partir de 2012) » "extrait du compte rendu de la commission locale d'énergie n° 3 « DE L'ABBAYE » réunion du 9 mai 2011".** Les élus ont pris bonne note du sondage réalisé par des habitants cet été et précisent qu'il sera tenu compte de ces retours lors du bilan de l'expérimentation en cours.

➤ **Route de Villebichot** : une demande de subvention au titre des amendes de police (pour 2012) a été déposée. La Police de l'eau a émis un avis favorable à la réalisation des travaux (sous réserve de la protection du milieu aquatique). Au vu de l'urgence des travaux, l'autorisation de commencer les travaux permettant d'obtenir la subvention sur l'exercice 2012 a été accordée par Monsieur Le Président du Conseil Général ; durant ces travaux, la route de Villebichot pourra être interdite à la circulation

➤ **Travaux dans les écoles** : les travaux prévus (mise en carrelage et peinture d'une classe maternelle) ont été réalisés courant août dans de bonnes conditions.

➤ **Lors d'un accident**, 2 bornes de protection fixées en bord de trottoir route de Seurre à proximité du restaurant ont été détériorées. Le responsable des dommages a pris l'engagement d'une remise en état

➤ **Les travaux des futurs locatifs VILLO** rue des Chênes ont débuté. A ce titre et pour des raisons de sécurité, l'accès au « chemin de fer » reliant la rue des Chênes à la rue de l'Eglise sera limité et pourra même être

fermé ponctuellement. Les travaux de démolition ont débuté le 22 août. L'abri bus sera déplacé provisoirement de l'autre côté de la rue des Chênes par l'entreprise de maçonnerie, en attente de le repositionner définitivement. Par ailleurs, le Conseil municipal accorde sa garantie sur les emprunts contractés par Villéo pour la réalisation de cette opération : 15 voix pour, le conseil municipal AUTORISE le Maire.

La ligne France Télécom au droit de la construction VILLEO va être enterrée et le maire a demandé à ce que le projet d'enfouissement soit revu en intégrant la ligne aérienne jusqu'à l'allée des chênes.

Une réunion publique d'information est prévue pour présenter le détail des travaux à toute la population le 9 septembre à 18 h 30

➤ **Des travaux d'entretien ont eu lieu sur le réseau pluvial de la commune** : les collecteurs de plusieurs rues de la commune ont été nettoyés pour une dépense de 2 704 € TTC. Les élus ont défini un plan de nettoyage pluriannuel avec l'entreprise en charge du dossier afin que tous les collecteurs soient nettoyés sous 3 ans.

➤ **Des travaux de réparation sur le réseau communal d'assainissement** ont été réalisés cet été par VEOLIA (compétence de la communauté de communes) suite à un colmatage de canalisation.

Par ailleurs, une réunion relative à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'assainissement collectif de la commune (sous la compétence de la communauté de communes) se tiendra le 1^{er} septembre en présence du cabinet BEREST, en charge du dossier. Les élus de Corcelles membres de la commission eau et assainissement de la COMSUD y sont conviés. Une visite sur site est prévue.

➤ **Le point des travaux réalisés cet été par les agents municipaux est fait par M BERGERET**. Sur proposition de la commission travaux, **les élus DECIDENT** après vote à main levée, 15 voix pour, de prolonger le contrat aidé de M BATTEAULT de 6 mois dans les mêmes conditions.

➤ **Plantations d'arbres** : comme chaque année, le conseil municipal DECIDE de planter quelques arbres dans la commune : le long du chemin de fer (qui seront commandés) et derrière la SAUM qui seront pris dans les forêts communales. Les plantations seront réalisées par les agents et élus.

➤ **La dalle** prévue dans le parc communal pour la nouvelle installation électrique a été réalisée par l'association Espérance. Les élus remercient vivement les bénévoles de cette association.

➤ Un devis pour la **démolition de la grange en ruine** récemment acquise par la commune **rue des Chênes** a été reçu en mairie. Au vu du montant, les élus, sur proposition de la commission travaux, décident de ne pas donner suite et de solliciter d'autres entreprises.

➤ **Services techniques** - M. BRUN, chargé par le conseil municipal du suivi de ce dossier, présente aux élus les études établies par M. DE HAINE architecte. Un local ayant été proposé pour le stationnement du camion, il convient d'autoriser le maire à signer une convention annuelle, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer de 240 € en attendant la construction d'un futur bâtiment des services techniques.

3- Avancement de l'étude sur le cimetière intercommunal

Les sondages des sols ont été effectués. ELABOR a adressé les résultats de l'étude hydrogéologique et le terrain et la localisation pressentis par la commission urbanisme s'avèrent être bons.

Le service des Domaines a estimé à 0.40 €/le m² la valeur vénale du terrain proposé avec une marge de négociation de 10 %. La commission urbanisme va devoir être à nouveau réunie à ce sujet en partenariat avec les élus de Savouges afin de proposer au conseil municipal une décision définitive quant à la réalisation de cet équipement intercommunal.

3 - Urbanisme

➤ **Autorisations d'Urbanisme** : le maire présente les demandes en cours :

* de Certificats d'Urbanisme sur les parcelles - AB n° 46, 47 et 49, 49 route de Longecourt en Plaine, AD n° 20 - 1 allée de l'Espérance, AD n° 117 - 19 rue du Lavoir, AD n° 10 et 12 - 6 rue de l'Eglise, AD n° 157 et 163 - 54 route de Seurre, AD n° 15 - 66 route de Seurre, AC n°63 -

* de Permis de construire sur la parcelle AD n° 10, 6 rue de l'Eglise,

* de Déclarations préalables parcelles n° AA n° 152 - 13 Route de Longecourt en Plaine ; AA 72 et 156 - 2 rue des Vignes ; AC n° 63 - 12 rue du Tremblois

A NOTER : L'occupation du domaine public (trottoir par exemple) ainsi que tous changements relatifs aux constructions existantes (ouvertures de vélux, de porte, de fenêtre, réfection de toit, nécessitent une autorisation à demander en mairie.

➤ **Modification du Plan Local d'Urbanisme :** une réunion animée par le cabinet d'étude DORGAT s'est tenue en mairie le jeudi 25 Août à 18 h 00. Tous les élus y étaient conviés. Ont été notamment revus les points suivants : les incidences du SCOT sur le PLU, les orientations d'aménagement, l'allègement du PLU, la modification des règles d'implantation de la zone UA, la création d'emplacements réservés, notamment pour le cimetière

Un dossier de travail a été donné à chaque élu et les dernières orientations seront votées lors du conseil municipal de septembre avant transmission du dossier aux personnes publiques associées et enquête publique.

➤ **L'échange de terrain décidé entre un particulier et la commune** a été signé le 23 août à l'étude notariale de M^o BLANQUINQUE afin de finaliser la mise en alignement de la rue du Chênerot. Pour terminer la réflexion relative à cette voirie (qui a aussi permis de constituer une réserve foncière apte à accueillir un nouveau chemin piéton reliant la route de Longecourt via le terrain de football), les **élus DECIDENT** de proposer à la vente un terrain cadastré section AB n° 161 d'une superficie de 34 m² situé entre le 12 et le 14 rue du Chênerot : mise à prix 15 euros du mètre carré. Faire proposition en mairie pour la fin du mois de septembre sous pli cacheté. Ce terrain sera vendu au plus offrant

➤ **Régularisation :** par délibération du 23.02.2007, dans le cadre d'une acquisition foncière, les élus avaient décidé de céder pour l'euro symbolique une petite pointe de la parcelle cadastrée section AD n° 3 d'une superficie d'environ 14 m² et de mandater le Cabinet GIEN, géomètre expert, pour l'établissement du document d'arpentage ; Cette cession n'ayant pas été actée devant M^o BLANQUINQUE, **le conseil municipal AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

4- ONF : prévisions de travaux 2012

Après avoir écouté les éléments fournis par le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal * **SOLLICITE** l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2012 de la coupe réglée N° 30 * **DECIDE** la destination de la coupe réglée n°30 de la forêt communale de CORCELLES LES CITEAUX inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2012

5- Modification du P.L.U. de Noiron Sous Gevrey

Par courrier en date du 12 juillet dernier, la Mairie de Noiron S/Gevrey a transmis copie de la délibération de lancement en vue de la modification n° 1 du PLU de la commune. Etant commune limitrophe, la commune de Corcelles-lès-Cîteaux a souhaité être consultée au cours de cette modification.

6- Affaires diverses

➤ **Mise en place des défibrillateurs** - La formation reste à intervenir : Une réunion publique est envisagée avec les services du SDIS et éventuellement les pompiers locaux de Saulon la Chapelle **le vendredi 16 septembre à 19 h**

➤ **Organisation du feu d'artifice :** les élus décident de reporter le feu d'artifice au vendredi 9/12/2011 après le marché de Noël des écoles

➤ **Affaires scolaires :**

Précision sur les tarifs périscolaires : A compter de septembre 2011 il sera appliqué :

- une augmentation de tous les tarifs de 2 %,
- et une majoration supplémentaire de 5 % à tous les tarifs appliqués aux enfants de famille n'habitant pas Corcelles, soit 7 % au total dans ce dernier cas ;

Attention ! L'ADMR a informé la commune que peu d'inscriptions aux services périscolaires ont été réalisées à ce jour par les familles pour le mois de septembre. Les élus attirent l'attention des parents sur la nécessité de ces inscriptions pour une bonne organisation du service.

Par ailleurs, le nouveau TBI (tableau blanc interactif) commandé par la commune a été livré et sera installé la semaine prochaine. Il devrait être en service à la rentrée scolaire de septembre.

➤ Comme cette année, le conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation dans la commune d'un cyclocross par le SCO Dijon le 12 Février 2012, épreuve officielle inscrite au calendrier hivernal de la prochaine saison de cyclisme. L'ASC prendra en charge l'organisation de la buvette.

➤ Les élus ont appris avec satisfaction que le football club de Saulon Corcelles (FCSC) allait obtenir de la fédération le label « école de football ». Le club avait déjà obtenu ce label pour les féminines.

Ce label prouve la qualité du travail accompli par les bénévoles du club au profit des enfants et des jeunes. Les élus remercient M. MANCINI, président et M. BOUVRET, vice président et les chargent de transmettre leurs félicitations à tous les acteurs de ce club dynamique.

➤ Les élus décident l'ouverture d'un crédit de 300 € à l'article 6574, à prendre sur les fonds libres de la commune, suite à l'achat du matériel de "la gym qui roule" pour lequel le conseil municipal avait décidé de participer dans sa séance du 18.02.11

➤ Une moto a effectué un rodéo sur le parking de la salle des fêtes un jour entre midi et 14h, les gendarmes ont été alertés et grâce à la vigilance d'un voisin (que les élus remercient), la plaque du véhicule a pu être relevée et transmise aux forces de l'ordre. Le responsable sera convoqué à la gendarmerie et en mairie pour s'expliquer.

➤ Communication :

- début du travail sur le bulletin municipal : une commission va être formée à ce sujet
- un coupon va être distribué à tous les foyers de Corcellois avec le compte rendu de la présente réunion va permettre à tous ceux qui le souhaitent de donner à la commune leur adresse internet afin de permettre une meilleure communication entre les administrés et la commune

Le Conseil Municipal prend connaissance :

➤ des comptes rendus des dernières réunions -

* CCAS le 7 juillet (distribution des paniers du 14 juillet)

* réunion cantonale de concertation animée par JC Robert, conseiller général

* Conseil Communautaire de la COMSUD le 12 juillet - Lors de cette réunion, le conseil communautaire a demandé à ce que le conseil municipal désigne des représentants pour la commission intercommunale des impôts. Après en avoir délibéré, MM. A. ACCARY - J.P. HUILLARD sont désignés délégués titulaires et MM. S. GAUDRILLET et G. CRANCE comme délégués suppléants (après obtention de leur accord)

* COMSUD le 25 juillet (groupe de travail sur les services périscolaires)

➤ de la mise à disposition du guide pratique de la loi de réforme des collectivités territoriales

➤ du recueil des actes administratifs du Comité Syndical du syndicat mixte du S.CO.T. du Dijonnais mis à la disposition du Public,

➤ du rapport et de l'avis établis par le commissaire enquêteur chargé de l'enquête nécessitée par les travaux de restauration et d'entretien de la Vouge et de ses affluents pour lesquels il est émis un avis très favorable à la validation du programme pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Vouge et de ses affluents -v 2011/2015, présenté par le Syndicat du Bassin versant de la Vouge ; Ce document est mis à disposition du public pendant le délai d'un an à compter 29 juin 2011

➤ du remboursement du préjudice subi le 7 mars 2011 lors du vol de matériel dans les locaux techniques communaux par GROUPAMA d'un montant de 203.11 €

➤ D'une demande d'autorisation pour la mise en place d'une benne pour l'évacuation de tuiles sur le domaine public au n° 12 de la rue du Tremblois. Un avis favorable a été donné

➤ de la création d'une société civile "l'EARL DU PRELOT" dénommée Exploitation Agricole à compter du 1^{er} juin 2011

➤ De la nomination d'un nouveau directeur général à l'entreprise CERMEX. Il sera invité en mairie afin de lui présenter la commune et de faire connaissance.

➤ du bilan de la saison cinématographique ;

➤ de l'autorisation accordée à l'ass. L'ESPERANCE pour organiser un vide greniers le dimanche 28 août 2011

➤ de plusieurs courriers de remerciements pour versement de subvention : - La Maison de parents en Bourgogne - la section Vélo de l'ASC

➤ d'un courrier de la gendarmerie suite aux remerciements adressés par le maire lors de la disparition d'un enfant suivie une fin heureuse

➤ des résultats du challenge de la Commune la plus sportive catégorie départementale moins de 3000 habitants - La commune déclarée lauréate 2011 est la ville d'EPOISSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24h.

INFORMATIONS :

Des poubelles ménagères sont régulièrement retrouvées dans le bac du cimetière. Ceci n'est pas normal et doit cesser.

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR - Madame Emmanuelle VALENTIN, assure une permanence en mairie dans un bureau qui lui est réservé, de 15 h à 18 h les 3^{ème} lundi de chaque mois (sauf vacances scolaires), soit 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre.

RECENSEMENT NATIONAL : Il est rappelé aux jeunes de 16 ans qu'ils doivent venir se faire recenser en mairie à partir de leur date anniversaire et dans le trimestre qui suit, munis du livret de famille de leurs parents et de leur carte d'identité.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - Les inscriptions pour l'année 2011/2012 seront prises le mercredi 7 septembre 2011 de 18 h à 19 h 30 Salle à Usages Multiples. Les cours débuteront le lundi 12 septembre - Ils seront dispensés chaque lundi de 19 h à 20 h et chaque mercredi de 18 h à 20 h. La section gymnastique de l'ASC est à la recherche de bénévoles pour encadrer son fonctionnement et animer le bureau associatif (s'adresser à Michèle CRANCE)




COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE RELATIF AUX MESURES DE RESTRICTIONS GENERALES CONCERNANT TOUT LE DEPARTEMENT de la COTE D'OR et l'ensemble de ses habitants - En raison des fréquents passages pluvio-orageux entre le 7 et le 28 juillet, les quantités d'eau recueillies en Côte d'Or ont été importantes. Cependant, la situation est contrastée entre le sud et le nord du département. Ces restrictions ont pour objectif essentiel de garantir l'alimentation en eau potable des populations. Elles doivent également appeler l'attention de chaque usager, y compris les plus faibles consommateurs sur la rareté de l'eau ; Elles doivent inciter les consommateurs les plus importants à s'engager dans des démarches d'économie. Ces mesures sont, pour l'essentiel les suivantes :

- Arrosage des pelouses, espaces verts et aires de loisirs : interdit quelle que soit l'origine de l'eau
- Arrosage des surfaces sportives : autorisé de 19 h à 10 h pour les surfaces où évoluent les usagers sauf pour les sous bassins ayant franchi le seuil de crise renforcée, où il est interdit
- Lavage des voies : interdit sauf salubrité publique
- Remplissage des piscines : interdit sauf pour la première mise en eau après accord du maire en liaison avec le gestionnaire
- Lavage des voitures, des façades et des toitures pour les particuliers : interdit
- Arrosage des potagers, des massifs fleuris et des plantations de moins d'un an : autorisé de 19 h à 10 h sauf pour les sous bassins ayant franchi le seuil de crise renforcée où seuls sont autorisés les arrosages de potagers et pour les commerces de végétaux
- Utilisation des réserves d'eaux pluviales : autorisées de 19 h à 10 h pour les usages autres que le lavage des voitures et l'arrosage des pelouses.

Les différents arrêtés et la carte des bassins versants de la Côte d'Or sont en ligne sur les sites internet de la Préfecture (www.bourgogne.gouv.fr) rubrique Environnement et de la Direction Départementale des Territoires (www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr)

Rendez vous sur le nouveau site internet de la commune : <http://www.corcelles-les-citeaux.fr/>

Calendrier indicatif :

Organisateur	Date	Manifestation
ASC	Dimanche 4 septembre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
Espérance	Dimanche 4 septembre	Méchoui
	Mardi 13 septembre de 16 h 15 à 19 h	Collecte de sang - Salle à Usages Multiples
	vendredi 16 septembre à 19 h	Formation à l'utilisation des défibrillateurs
ASC	Samedi 17 septembre - 9 h 30 - 11 h 30	Roller - Stade Michel Fontaine
ASC	Dimanche 25 septembre - 9 h 30 - 11 h 30	Sortie Vélo
ASC	Dimanche 2 octobre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
ASC	Dimanche 16 octobre - RV 14 h	Ballade randonnée - Stade Michel Fontaine (voiture)
Espérance	Samedi 22 octobre	Repas à thème avec soirée dansante
ASC	Dimanche 6 novembre - 9 h 30 - 11 h 30	Sortie Vélo
Espérance	Samedi 5 novembre	Loto
ASC	Dimanche 6 novembre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
	11 Novembre à 11 h	Cérémonie au Monument aux Morts
ASC	Dimanche 20 novembre - RV 14 h	Ballade randonnée - Stade Michel Fontaine (voiture)
Espérance	Samedi 26 novembre	Belote
ASC	Dimanche 27 novembre - 9 h 30 - 11 h 30	Sortie vélo
ASC	Dimanche 4 décembre - 9 h 30 - 11 h 30	FOOT-loisir-Stade Michel Fontaine
Espérance	Samedi 10 décembre	Sortie Marchés de Noël en Alsace
ASC	le 12 Février 2012	Cyclocross du SCO Dijon

Vendredi 9 septembre 2011 à 18 h 30 Salle des fêtes - Réunion publique d'information sur les travaux de construction de 7 logements locatifs par VILLEO

COLLECTE DE SANG : Comme chaque année depuis 3 ans maintenant, Cermex organise une collecte de dons du sang avec le concours de la mairie de Corcelles les Cîteaux. Cette collecte se tiendra le **mardi 13 septembre 2011** à la **salle des fêtes de Corcelles les Cîteaux** de 16h 15 à 19h et accueillera Cermexiens, Corcellois et habitants des villages alentours. Venez nombreux.

Vendredi 16 septembre à 19 h salle des fêtes : Formation à l'utilisation des défibrillateurs par le médecin chef du SDIS